



Plan d'exécution spatiale régional « Réaménagement spatial du carrefour Jezus-Eik sur le Ring de Bruxelles (R0/E411)»

Note processuelle 1



**Vlaamse
overheid**



DE WERKVENNOOTSCHAP

**DEPARTEMENT
OMGEVING**

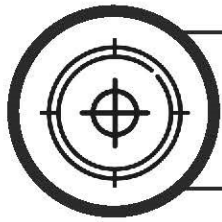


Medegefinancierd door de Europese Unie
Trans-Europees vervoersnetwerk (TEN-T)



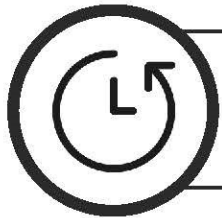
PLAN

Plan d'exécution spatiale régional « Réaménagement spatial du carrefour Jezus-Eik sur le Ring de Bruxelles (R0/E411) »



Waarom maken we dit plan?

[[Planvoornemen](#)]



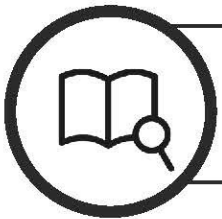
Wat ging er aan dit plan vooraf?

[[Historiek](#)]



Over welk gebied gaat het?

[[Plangebied](#)]



Wat kunnen de effecten zijn?

[[Scoping](#)]

Le plan vise à optimiser le carrefour Jezus-Eik afin de rendre les infrastructures plus sûres pour la circulation, de réduire l'effet barrière, d'accroître la qualité de vie aux abords et d'améliorer l'accessibilité multimodale de la région. Plusieurs alternatives sont à l'étude. [Envie d'en savoir plus ? Consultez la note de départ, chapitre 3. Intentions du plan](#)

La rédaction du PESR fait partie des « Travaux sur le Ring » de De Werkvennootschap. Il s'inspire du livre de projet R0 Est, qui lui-même repose sur l'étude de l'aménagement visé (schéma directeur) datant de 2006. Il s'agit d'un ensemble de petits et grands projets qui mettent l'accent sur la mobilité, la multimodalité, la qualité du cadre de vie, les loisirs [Envie d'en savoir plus ? Consultez la note de départ, chapitre 1. Origine et historique](#)

L'emplacement de la zone du plan (éventuelle) dépend toujours de l'alternative choisie. Des solutions sont possibles tant aux abords de Jezus-Eik Centre qu'à Jezus-Eik Est. [Envie d'en savoir plus ? Consultez la note de départ, chapitre 4. Zone du plan](#)

D'une part, le plan concerne le (ré)aménagement de l'infrastructure routière et, d'autre part, des interventions pour insérer spatialement cette infrastructure routière, pour réaliser des liaisons transversales pour la circulation douce et des liaisons vert-bleu, etc. Les disciplines du RIE sont toutes considérées comme pertinentes à être examinées. [Envie d'en savoir plus ? Consultez la note de départ, chapitre 5. Orientation](#)

Het plan

La qualité d'hébergement au centre villageois de Jezus-Eik et le confort des piétons et des cyclistes sont soumis à une forte pression en raison du trafic de transit et de la forte pression de stationnement. La réalisation du carrefour et le réaménagement du centre villageois de Jezus-Eik sont donc inextricablement liés. Les voies de sortie de la bretelle d'entrée en direction de Bruxelles ne sont pas conformes, ce qui compromet la sécurité routière et la fluidité du trafic.

Le centre villageois a besoin d'oxygène, d'une qualité d'hébergement et de place pour les cyclistes, les transports publics et l'horeca. Le trafic de transit et la forte pression de stationnement doivent être tenus à l'écart de la rue principale et être organisés ailleurs. La transformation majeure aura donc lieu lorsque l'entrée et la sortie actuelles Jezus-Eik seront réaménagées ou déplacées et qu'un parking périphérique sera construit.

Certains changements d'affectation sont nécessaires pour la réalisation du carrefour Jezus-Eik. C'est pourquoi nous établissons un PESR. Il existe encore plusieurs alternatives de localisation et d'aménagement que nous tenons à présent à approfondir.

& PROCES

Hoe ver staat het proces voor de opmaak van het GRUP?

De PROCESNOTA toont de procesaanpak in elke fase

La note processuelle décrit l'approche processuelle à chaque phase du processus. La note reprend l'approche, le calendrier, les séances de concertation et de participation et les résultats de chaque phase du processus. Elle décrit aussi la manière dont a été menée la concertation préalable avec les acteurs concernés.

De procesnota is evolutief

La note processuelle est actualisée à chaque phase du processus. Au fur et à mesure de l'avancement du processus, la note processuelle fait rapport sur les étapes du processus déjà franchies.

Phase de démarrage

Le processus intégré de planification du PESR « Réaménagement spatial du carrefour Jezus-Eik sur le Ring de Bruxelles (R0/E411) » a démarré le 25/10/2019. La première phase d'étude de ce PESR est en cours. Les résultats de cette première étude sont repris dans la note de départ. Tant la note de départ que la note processuelle sont consultables sur grups.omgeving.vlaanderen.be en werkenaandering.be. La période de participation à la note de départ court du 16/11/2021 au 14/01/2022.

Le réaménagement du carrefour Jezus-Eik s'inscrit dans le cadre des projets multimodaux « Travaux sur le Ring », route, vélo et transports publics qui mettent l'accent sur la combimobilité et une amélioration de la qualité du cadre de vie.

L'initiateur du projet, De Werkvennootschap, opte consciemment pour une gestion extensive des parties prenantes, dans laquelle une communication ouverte et large est garantie, et un dialogue est initié avec toutes les administrations et communes flamandes et bruxelloises impliquées, les acteurs organisés, la population, les entreprises, etc. Une information, un dialogue et une collaboration sont garantis. Pour ce processus intégré de planification pour la préparation du PESR, cette philosophie est mise en œuvre par l'équipe de planification, composée de De Werkvennootschap et du Département Environnement. La structure de concertation du « Travaux sur le Ring » sera adoptée dans toute la mesure du possible et, si nécessaire et utile, complétée en fonction de ce processus.

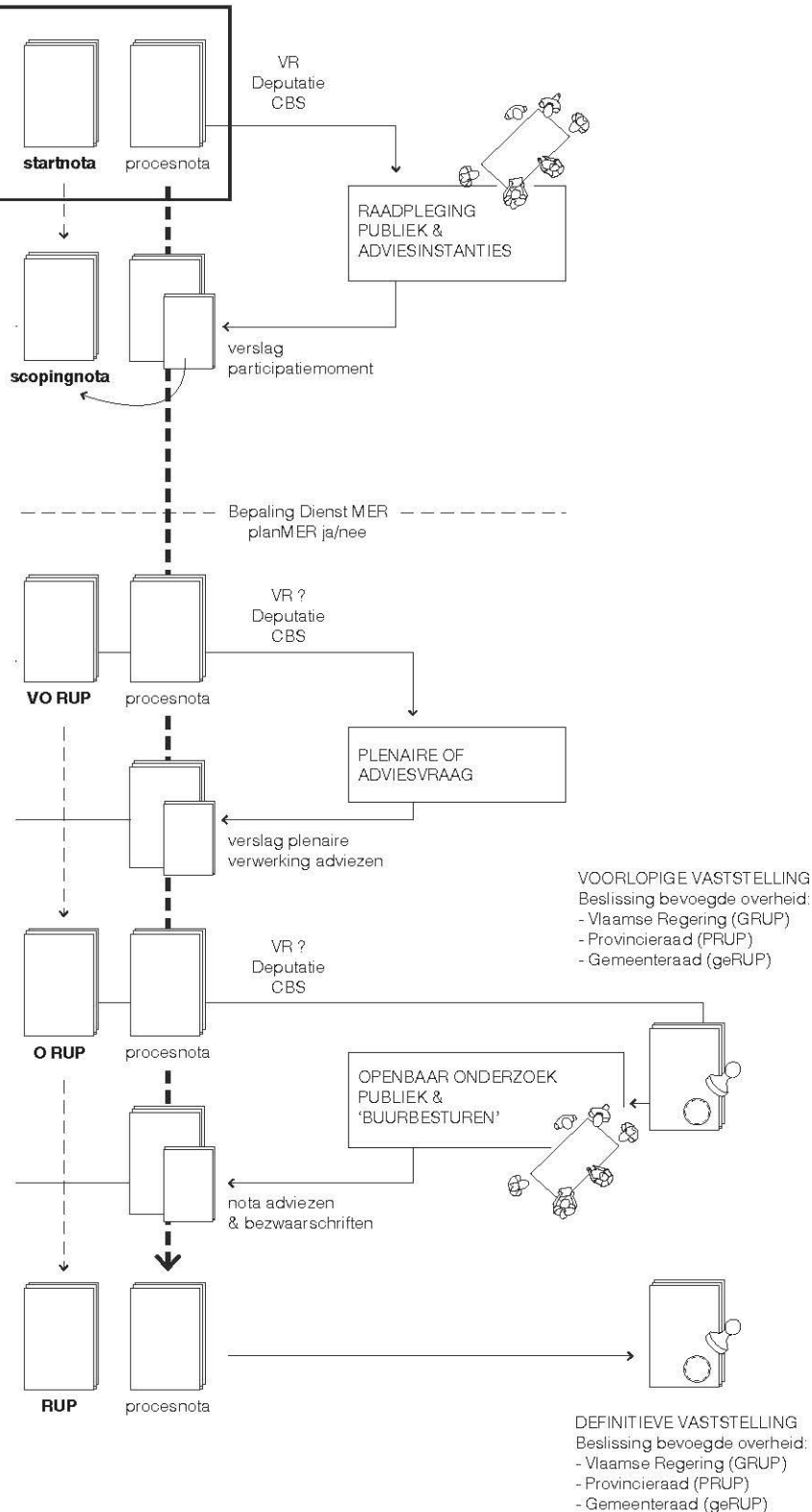


Table des matières

1	Introduction	7
1.1.	Guide de lecture.....	7
1.2.	Initiateur du projet De Werkvennootschap.....	9
2	Structure de concertation pour le processus intégré de planification	10
2.1.	Forums de concertation administrative.....	10
2.1.1.	Organe de concertation	10
2.1.2.	L'équipe de planification.....	12
2.1.3.	Concertation des acteurs	13
2.1.4.	concertation en vertu de la loi spéciale de 1980 portant réforme des institutions.....	14
2.2.	Forums de concertation avec un plus large éventail d'intervenants professionnels	15
2.3.	Initiatives visant le grand public	15
2.3.1.	Réunions d'information et soirées table ronde	15
2.3.2.	Sondage en ligne	16
2.4.	Contacts bilatéraux	16
3	Communication	17
3.1.	Communication en ligne	17
3.1.1.	Site Web	17
3.1.2.	Médias sociaux.....	17
3.2.	Journal « Travaux sur le Ring » et dépliants	17
3.3.	Communication personnalisée	18
3.4.	Communication via des organisations intermédiaires	18
4	Déroulement et approche du processus.....	19
4.1.	Approche de l'étude RIE	19
4.2.	Différentes phases du processus intégré de planification.....	19
4.2.1.	Phase préliminaire	20
4.2.2.	Phase de démarrage	25
4.2.3.	Phase d'orientation.....	27
4.2.4.	Phase de planification de projet	28
4.2.5.	Phase de planification.....	29
4.2.6.	Phase d'approbation.....	30

Note processuelle – phase de démarrage

Ce document est la note processuelle du Plan d'exécution spatiale régional « Réaménagement spatial du carrefour Jezus-Eik sur le Ring de Bruxelles (RO/E411) ».

La note processuelle - phase de démarrage est davantage un document à valeur purement informative et sert pour ainsi dire de *guide de lecture* pour le processus intégré de planification (à parcourir). Il aborde dès lors le déroulement et l'approche du processus. La note processuelle - phase de démarrage décrit les phases d'ores et déjà parcourues dans le cadre du processus intégré de planification et les phases qui doivent encore l'être. Concrètement, le présent document précise, pour chaque phase, l'objectif de la phase concernée, y compris les études et concertations, le résultat attendu et les moments de consultation et de participation prévus. Pour toutes les informations de contenu sur le PESR, veuillez vous référer à la note de départ qui est consultable avec le présent document sur le site Web du Département Environnement : grups.omgeving.vlaanderen.be et sur le site Web des Travaux sur le Ring : www.werkenaandering.be.

Enfin, il convient de souligner qu'une note processuelle est un document évolutif : au fur et à mesure que le processus progresse, les étapes franchies et les résultats de la phase parcourue sont complétés, et la note processuelle est ainsi constamment adaptée/complétée.

Avec cette première note processuelle et la note de départ qui l'accompagne, l'Autorité flamande lance officiellement le processus de planification relatif à l'élaboration concrète du Plan d'exécution spatiale régional « Réaménagement spatial du carrefour Jezus-Eik sur le Ring de Bruxelles (RO/E411) ».

Contact et infos :

Département Environnement

grups.omgeving.vlaanderen.be

Adresse : Bâtiment Ferraris, Avenue du Roi Albert II 20, boîte 8, 1000 Bruxelles

De Werkvennootschap

dewerkvennootschap.vlaanderen/

Adresse : Boulevard Saint-Lazare 4-10, 1210 Bruxelles

Introduction et guide de lecture

1 Introduction

Pour « Travaux sur le Ring », De Werkvennootschap a lancé, dès septembre 2017, un processus intensif de concertation avec divers partenaires concernés en vue d'examiner la mobilité et la qualité du cadre de vie dans la périphérie flamande et à Bruxelles. En 2017, le sujet n'était que la partie nord du Ring de Bruxelles, à partir de 2018 l'étude de la partie orientale (R0 Est) a également commencé après avoir reçu l'ordre du Gouvernement flamand de lancer les travaux de planification indispensables afin de pouvoir traduire l'étude d'aménagement visé pour la zone en actions politiques concrètes à travers un processus intégré de planification pour arriver à un Plan d'exécution spatiale régional (PESR).

La première partie de l'étude sur le R0 Est a consisté à mettre à jour l'étude d'aménagement visé pour cette région à partir de 2005/2006. Pendant moins d'un an, des concertations ont eu lieu avec les parties prenantes, les acteurs, les résidents, etc. Il en est résulté le livre de projet R0 Est, un recueil de diverses petites et grandes interventions qui mettent l'accent sur la mobilité, la multimodalité, la qualité du cadre de vie, les loisirs, etc. aux abords du Ring Est. Certaines de ces interventions font partie du présent PESR.

Outre le réaménagement du carrefour Jezus-Eik sur le Ring de Bruxelles (R0/E411) – partie Est, des changements d'affectation sont également requis au sein de cette partie Est du Ring de Bruxelles (R0) pour le réaménagement de 3 autres carrefours. Pour permettre ces changements d'affectation, il faut dresser des plans d'exécution spatiale régionaux (PESR). Concrètement, l'établissement d'un PESR est indispensable pour chacun des quatre carrefours majeurs du R0 Est : Quatre Bras, Léonard, Groenendael et Jezus-Eik.

Les quatre processus intégrés de planification pour la rédaction des PESR seront lancés simultanément et se dérouleront autant que possible parallèlement les uns aux autres. Ils visent toujours l'optimisation d'un des quatre carrefours.

1.1. Guide de lecture

Les intentions du plan (les objectifs, la zone, les alternatives, la portée, etc.) et le cadre plus large sont largement expliqués dans la note de départ. Afin de pouvoir encadrer les différents moments et processus de concertation, le lecteur est invité à consulter au préalable les paragraphes de la note de départ relatifs aux intentions du plan global. La note de départ est consultable via le site Webwerkenaandering.be et eetgrups.omgeving.vlaanderen.be.

Dans la présente note processuelle, De Werkvennootschap, l'**initiateur de « Travaux sur le Ring »**, sera d'abord abordé au **chapitre 1.2**.

Le **chapitre 0** examinera ensuite la **structure de concertation**. Une structure de concertation avait déjà été mise en place en 2017 pour les « Travaux sur le Ring », dont l'étude R0 Est fait partie depuis novembre 2018.

Le chapitre 3 décrit la **communication réalisée**. De Werkvennootschap et l'équipe de planification optent consciemment pour une communication ouverte et large à toutes les administrations et municipalités concernées, aux acteurs organisés, à la société civile, à la population, aux entreprises, etc. Outre les moments officiels prévus dans la procédure du processus intégré de planification, ce chapitre décrit également les nombreux autres canaux de communication et initiatives pour informer, consulter et participer.

Le chapitre 4 explique le **déroulement et l'approche du processus** en fonction du PESR. Le processus intégré de planification est expliqué en cinq phases : la phase de démarrage, qui est d'ores et déjà lancée, la phase d'orientation, la phase de planification préliminaire, la phase de planification et la phase d'approbation. Pour chacune de ces phases, l'objectif et la recherche sont décrits, il est décrit quelle concertation et quelle participation a déjà été ou sera organisée, et quels documents sont mis à disposition.

1.2. Initiateur du projet De Werkvennootschap

De Werkvennootschap a été fondée par le Gouvernement flamand pour s'attaquer aux grands travaux d'infrastructure de mobilité de manière accélérée et intégrée. De Werkvennootschap le fait avec une équipe spécialisée et multidisciplinaire qui, en fonction des besoins de mobilité spécifiques à la zone, s'efforce d'améliorer la mobilité multimodale et la qualité de vie dans la zone. Des travaux sont également en cours sur une stratégie intégrale pour l'infrastructure de mobilité à réaliser, en vue de la coordination de la politique des autres acteurs administratifs, et la création d'un soutien par une coopération intensive et une concertation suffisante avec toutes les parties prenantes impliquées. De Werkvennootschap est une relance de Via-Invest et combine les connaissances et l'expertise qui se sont développées au sein de la Société de participation pour la Flandre (PMV - Participatiemaatschappij Vlaanderen) et de l'Agence flamande du réseau routier et de mobilité (AWV - Agentschap Wegen en Verkeer). Des profils financiers, juridiques et techniques collaborent au sein de De Werkvennootschap sur des projets de mobilité de grande ampleur.

De Werkvennootschap est une petite organisation flexible. Selon les besoins des projets, la société fait appel aux meilleurs experts. Cette étroite collaboration avec, notamment, des ingénieurs, des planificateurs spatiaux, des architectes et des architectes paysagistes sur le terrain permet de créer de nouvelles perspectives et de trouver des solutions aux problèmes les plus complexes.

De Werkvennootschap accorde une grande importance à la concertation, à la participation et à la communication avec toutes les parties prenantes. Le dialogue ouvert et constructif revêt une importance capitale.

Structure de concertation, participation et communication

2 Structure de concertation pour le processus intégré de planification

Une structure de concertation avait déjà été mise en place en 2017 pour les « Travaux sur le Ring », dont l'étude R0 Est fait partie depuis novembre 2018. Afin d'éviter que les partenaires concernés soient confrontés à différentes structures de concertation, il a été décidé de maintenir autant que possible la structure de concertation existante pour les processus intégrés de planification dans la partie est du R0 et de l'adapter si nécessaire. Les adaptations s'insèrent essentiellement dans le cadre des obligations imposées par le Code flamand de l'aménagement du territoire. Par exemple, l'équipe de planification a été constituée pour ce processus intégré de planification.

Une concertation et une coopération intensives avec les différentes parties prenantes auront lieu tout au long du processus. Pour cette collaboration, nous utilisons différents forums et formats de concertation, en fonction des différents publics cibles :

- Forums de concertation administrative (2.1)
- Forums de concertation avec un plus large éventail d'intervenants professionnels (2.2)
- Initiatives visant le grand public (2.3)

En outre, nous avons également recours à des discussions bilatérales avec les acteurs administratifs et sociaux pendant le processus (2.4.)

- pour recueillir des connaissances
- pour les questionner au sujet de leurs points de vue, leurs intérêts, leurs valeurs, etc.
- pour évaluer les opportunités, les préoccupations...

La liste des parties prenantes concernées est, bien entendu, dynamique : il convient de contrôler l'exhaustivité et l'exactitude de cette liste en permanence tout au long du processus. Il sera ainsi certainement possible d'ajouter des acteurs et de compléter les données au cours du processus.

2.1. Forums de concertation administrative

2.1.1. Organe de concertation

Qui ?

Dans l'accord de coopération entre la Région flamande et De Werkvennootschap, il a été demandé qu'un organe de concertation soit mis en place pour les « Travaux sur le Ring », au sein duquel siègeraient les fonctionnaires dirigeants des administrations concernées. De cette manière, toutes les administrations peuvent participer aux « Travaux sur le Ring ».

Les fonctionnaires dirigeants des organisations suivantes siègent au sein de l'organe de concertation :

- Département Environnement ;
- Département de la Mobilité et des Travaux publics ;

- Le Département de l'Agriculture et de la Pêche ;
- L'Agence de la Nature et des Forêts ;
- Agence des Routes et de la Circulation ;
- L'Agence pour le Patrimoine immobilier ;
- La Société terrienne flamande ;
- Société flamande des Transports De Lijn ;
- L'Agence flamande de l'environnement ;
- Team Vlaamse Bouwmeester (Équipe de l'Architecte du Gouvernement flamand) ;
- Cabinet de la ministre de la Mobilité et des Travaux publics ;
- Cabinet de la ministre de la Justice et du Maintien, de l'Environnement, de l'Énergie et du Tourisme ;
- Cabinet du ministre de l'Éducation, des Sports, du Bien-être animal et du Vlaamse Rand (de la Périphérie flamande)
- De Werkvennootschap (présidant également l'organe de concertation)

Fonction

Compte tenu de la complexité et du lien entre les différents sous-projets, une bonne coopération entre les différentes entités flamandes concernées est essentielle. Grâce à l'organe de concertation, la contribution maximale de l'expertise disponible est assurée et le traitement spécifique des « Travaux sur le Ring » est supervisé.

L'organe de concertation assure une utilisation maximale de l'expertise disponible et un traitement adapté des missions qui ont été attribuées à De Werkvennootschap par le Gouvernement flamand. Autre avantage : l'organisation interne des différents services peut être ajustée en fonction d'un délai de réalisation optimal des projets.

L'intention n'est pas d'interférer avec l'autorité consultative. Il s'agit d'une concertation informelle.

L'organe de concertation se réunit au moins tous les six mois. L'organe de concertation a pour mission de formuler des avis sur la coordination et le pilotage de la réalisation des Travaux sur le Ring, et ce, tout au long des différentes phases de ceux-ci.

2.1.2. L'équipe de planification

Qui ?

L'équipe de planification se compose comme suit :

- De Werkvennootschap en tant qu'initiateur du projet
- Département Environnement (planificateur spatial et équipe RIE)

D'un point de vue pragmatique et des considérations d'efficacité, l'équipe de planification est limitée à ces deux membres.

Fonction

L'équipe de planification coordonne le processus intégré de planification et assume la responsabilité globale pour le processus. À ce niveau, la note processuelle et la note de départ sont abordées et validées.

L'équipe de planification se chargera également de la rédaction du PESR, de la supervision des diverses études (notamment, l'évaluation environnementale, etc.), de l'intégration des résultats intermédiaires dans le processus de planification et du contrôle continu de la qualité. En fonction de l'élaboration des documents, l'équipe de planification est assistée par différents experts (par exemple, en fonction du sujet, de l'évaluation environnementale, etc.).

D'une manière générale, le rôle de l'équipe de planification peut être résumé de la manière suivante (énumération non exhaustive) :

- Rédaction de la note de départ et de la note processuelle 1
- Rédaction de la note d'orientation et de la note processuelle 2
- Rédaction de l'avant-projet, du projet et de la version définitive du PESR, et de la note processuelle 3
- Rédaction des autres documents nécessaires
- Coordination et concertation avec les acteurs de la structure de concertation
- Organisation de l'enquête publique et des moments de participation
- Rédaction de procès-verbaux et traitement des remarques et des objections.

En principe, l'équipe de planification se réunit toutes les deux semaines ou au besoin. Elle sera active jusqu'à l'approbation du PESR.

Concertation entre l'équipe de planification et les différents acteurs

Le but n'est pas d'exclure les autres acteurs de la structure de concertation du processus intégré de planification. Au contraire, la structure de concertation mise en place pour le programme « Travaux sur le Ring » est également la base pour la concertation tout au long de ce processus intégré de planification : tous les acteurs seront étroitement associés aux différentes étapes de ce processus.

2.1.3. Concertation des acteurs

Qui ?

Ce groupe de concertation regroupe les acteurs impliqués dans les moments de concertation et les séances de travail. Il s'agit des éléments suivants :

- Acteurs administratifs – *niveau supra-local* :
 - Département Mobilité et Travaux publics, division de la politique du Brabant flamand ;
 - Agence des Routes et de la Circulation, division du Brabant flamand ;
 - Département Environnement ;
 - Team Vlaamse Bouwmeester (Équipe de l'Architecte du Gouvernement flamand) ;
 - Maître architecte bruxellois ;
 - Patrimoine immobilier ;
 - Agence pour la Nature et les Forêts ;
 - La Société terrienne flamande ;
 - Département de l'Agriculture et de la Pêche ;
 - L'Agence flamande de l'environnement ;
 - Bruxelles Mobilité ;
 - perspective.brussels ;
 - Bruxelles Environnement ;
 - Urban.brussels ;
 - Province du Brabant flamand ;
 - Société flamande des Transports De Lijn ;
 - STIB ;
 - SNCB ;
 - TEC ;
 - Infrabel ;
 - Service public de Wallonie.

- Acteurs administratifs – *niveau local*¹ :
 - Kraainem
 - Wezembeek-Oppeem
 - Tervuren
 - Overijse
 - Hoeilaart
 - Watermael-Boitsfort
 - Woluwé-Saint-Pierre
 - Auderghem
 - La Hulpe
 - Rhode-Saint-Genèse

¹ La partie générale de l'étude RIE porte sur l'ensemble des carrefours dans la zone R0 Est (voir chapitre 4.1). Pour assurer une concertation efficace, toutes les communes ont été réunies en un seul groupe d'acteurs.

Lors de cette concertation des acteurs, non seulement un état des lieux est donné sur les différentes solutions de carrefours et leurs variantes, mais sont également étudiées toutes les autres propositions d'aménagement qui sont soumises dans le cadre de la procédure PESR parallèle pour les autres nœuds de la partie Est du Ring de Bruxelles (R0), E411 et N4. C'est aussi l'occasion de mettre en lumière d'autres projets en cours afin de recevoir de précieuses contributions et d'obtenir un soutien. La composition telle qu'indiquée ci-dessus n'est pas un fait établi et peut - si nécessaire - être élargie et/ou ajustée au cours du processus.

Fonction

Ces moments de concertation et séances de travail sur les propositions d'aménagement de la partie Est du Ring de Bruxelles (R0), E411 et N4 ont pour objet de :

- Informer un large éventail d'intervenants sur les travaux de recherche de fond et l'approche processuelle ;
- Vérifier le « travail en cours » auprès des parties prenantes et nouer un dialogue proactif en la matière ;
- Recueillir en permanence les connaissances de base, les préoccupations, les opportunités et les réflexions des acteurs de terrain.

Par ailleurs, ces séances de travail permettent également :

- D'aborder largement les arguments et les considérations avec les parties prenantes avant que l'équipe de planification les inclue dans le processus de planification, afin que les décisions et les choix finaux puissent finalement compter sur un plus grand soutien ;
- D'impliquer régulièrement les parties prenantes, et d'instaurer progressivement la confiance. De cette manière, l'objectif est de parvenir à une meilleure compréhension du résultat du processus parmi les parties prenantes et de créer un soutien plus large pour les décisions et les choix finaux ;
- engager les parties prenantes dans le dialogue et la coopération, afin de mieux comprendre les opinions et les points de vue de chacun et la complexité de la question ;

2.1.4. concertation en vertu de la loi spéciale de 1980 portant réforme des institutions

Dans la décision du Gouvernement flamand du 8 octobre 2021 concernant le démarrage de quatre processus intégrés de planification pour un PES régional pour quatre carrefours sur R0 Est, le ministre flamand de la Justice et du Maintien, de l'Environnement, de l'Énergie et du Tourisme a été invité en collaboration avec le ministre flamand chargé de la Mobilité et des Travaux publics d'engager des discussions avec la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et le Gouvernement fédéral.

Cette concertation s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 6, §3bis, 2°, de l'article 92bis, §2 et de l'article 92bis, §7 de la loi spéciale du 8 août 1980 portant réforme des institutions.

Étant donné que ni cette loi ni un accord de coopération pour l'exécution de cette loi ne prévoient de règles supplémentaires concernant cette concertation, il suffit que la Région flamande se concertent avec la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et le Gouvernement fédéral dans ces quatre processus intégrés de planification.

2.2. Forums de concertation avec un plus large éventail d'intervenants professionnels

Grâce à ces forums consultatifs, nous impliquons un cercle plus large d'acteurs professionnels (à savoir, les acteurs qui ont généralement une connaissance approfondie du terrain et/ou une connaissance assez pointue d'un sous-aspect de la problématique, par exemple, les organisations de la société civile, les experts, etc.). Ces forums de concertation sont organisés tout au long du processus.

Qui ?

Ces moments de retour de commentaires sont destinés aux acteurs professionnels actifs dans la région dans le domaine de l'espace ouvert, de la mobilité et de l'urbanisme.

Fonction

Par exemple, des consultations régulières sont organisées pour faire le point sur l'état d'avancement du processus et des discussions ouvertes sont menées sur des questions de recherche, d'espace ouvert et de mobilité. Un aperçu du processus de conception et de la façon dont la recherche actuelle est traitée est fourni. Si nécessaire, des informations sont fournies et peuvent être distribuées aux membres.

2.3. Initiatives visant le grand public

Outre les acteurs déjà informés et ceux qui ont déjà leur mot à dire dans le débat d'aujourd'hui, l'intention explicite est d'informer et d'impliquer activement les citoyens non informés ou moins bien informés dans le processus. La participation active se fait à travers des moments d'information, des soirées table ronde, des informations en ligne et des sondages. Par ailleurs, nous utilisons un certain nombre de formats pour recueillir les commentaires des citoyens. Les formats mentionnés sont commentés ci-dessous. Ces formats peuvent être adaptés et/ou complétés à un stade ultérieur du processus, en fonction de l'avancement du dossier et des besoins. La stratégie de communication pour rendre l'information disponible est expliquée au chapitre 3.

2.3.1. Réunions d'information et soirées table ronde

Qui ?

Les moments d'information et les soirées table ronde s'adressent à tous ceux qui souhaitent réfléchir aux travaux sur et autour du Ring. En effet, l'intention n'est pas d'élaborer une vision et des interventions en théorie derrière un bureau. Les résidents, mais également les navetteurs et les usagers - tels que, par exemple, les entreprises de transport - rencontrent quotidiennement des nuisances sur et autour du Ring. Leurs idées, suggestions, points de vue, préoccupations, etc. sont donc essentiels pour l'ensemble du processus. L'implication et la participation de ces groupes jouent par conséquent un rôle important dans la réalisation des présentes intentions du plan. Le processus de participation peut créer d'importants avantages mutuels.

Fonction

Le but des soirées table ronde est le suivant :

- Fournir des **informations** détaillées et claires sur le contexte du processus, l'approche du processus, la zone du plan, les objectifs du processus de planification, les processus pertinents en cours concernant les quick wins dans cette zone, la dynamique de la coopération, la procédure du processus intégré de planification, etc. ;

- Mener un **dialogue ouvert** pour permettre une contribution maximale du groupe et pour pouvoir discuter et ajuster les éventuelles propositions/scénarios dans la mesure du possible. De cette manière, nous vérifions si les questions dont nous avons discuté avec les parties prenantes professionnelles bénéficient également du soutien des autres citoyens ;
- **Saisir** largement ce qui se passe et ce que les gens considèrent comme des opportunités et des préoccupations dans le contexte de ce processus (tant en termes de contenu que de processus), rassembler des idées sous différents angles et jeter les bases d'un plan et d'un processus soutenus le plus largement possible.

2.3.2. Sondage en ligne

Qui ?

Le groupe cible du sondage en ligne est perçu de manière très large : des riverains aux passants et autres citoyens engagés.

Fonction

Afin d'impliquer la population dans le processus de conception de manière accessible et directe, des sondages en ligne sont partagés. Un sondage en ligne fournit une représentation lisible des opinions d'un grand groupe de personnes en même temps. Cela conduit généralement à une évaluation et à un résultat plus représentatifs qu'un événement physique. Par ailleurs, la possibilité de communiquer les coordonnées pour recevoir la lettre d'information peut être efficacement liée à un sondage en ligne.

2.4. Contacts bilatéraux

En plus des formats ci-dessus, des consultations bilatérales avec les différents acteurs et groupes d'intérêt sont prévues au cours du processus. Au cours de ces contacts bilatéraux, des souhaits ou des préoccupations concrets sont discutés, des questions de recherche sont explorées en profondeur ou des pistes de recherche/pistes de conception sont comparées.

3 Communication

L'équipe de planification choisit :

- Une **communication ouverte et globale** à toutes les administrations et communes concernées, aux acteurs organisés, à la société civile, à la population, aux entreprises, etc. ;
- Un dialogue proactif sur les « Travaux sur le Ring ». Il a été décidé de ne pas limiter ce dialogue aux moments officiels de participation prévus dans le processus intégré de planification, mais de mettre en place un processus plus large de consultation et de participation, impliquant diverses parties prenantes au moment le plus approprié dans le processus et activant la participation du grand public et des groupes cibles.

L'équipe de planification utilise un certain nombre de canaux de communication. En outre, nous faisons également appel aux parties prenantes qui travaillent avec nous pour qu'elles diffusent l'information via leurs canaux. Ceux-ci sont commentés ci-dessous.

3.1. Communication en ligne

3.1.1. Site Web

Le **site Web** www.werkenaandering.be vise à proposer des informations complémentaires optimales, outre les documents formels du processus intégré de planification, et constitue la principale source d'information pour la population. On peut y retrouver les dernières informations sur l'état d'avancement du projet, en savoir plus sur les marchés d'informations et les soirées table ronde, s'abonner à la lettre d'information, poser des questions et formuler des remarques, etc. Le site Web sera également utilisé pour expliquer certains thèmes abordés au cours des soirées table ronde (au moyen de cartes et de procès-verbaux).

3.1.2. Médias sociaux

Travaux sur le Ring possède un compte sur Facebook et Instagram. À travers ces canaux, De Werkvennootschap communique sur leurs moments de discussion, principes, défis et événements.

3.2. Journal « Travaux sur le Ring » et dépliants

Un journal papier semestriel est publié dans les communes de la zone d'exploitation afin de fournir des explications supplémentaires sur les « Travaux sur le Ring ». En termes de contenu, le journal met fortement l'accent sur les commentaires formulés lors des séances de participation et d'information, d'une part et, d'autre part, sur l'information sur les travaux : un entretien avec un biologiste sur la faune et la flore dans les réserves naturelles le long du Ring, des articles sur la mobilité durable, etc. Le but est que toutes les valeurs centrales des « Travaux sur le Ring » soient mises en avant au moyen d'articles (de presse) intéressants et distrayants avec une approche *humaine*.

Cette publication permet également de donner la parole aux parties prenantes (tant les administrations que les résidents, les entreprises ou les usagers), d'informer sur l'état d'avancement

du projet ou de communiquer sur les obstacles (quand les travaux auront commencé) et, surtout, *d'annoncer* les moments d'information et les soirées table ronde à venir.

3.3. Communication personnalisée

Une attention particulière sera accordée à la communication relative aux acquisitions foncières possibles et nécessaires. Cette communication se fera directement avec les propriétaires et les résidents concernés.

3.4. Communication via des organisations intermédiaires

Les parties prenantes avec lesquelles nous travaillons activement dans le cadre de notre processus de participation possèdent également un groupe d'organisations ou de citoyens potentiellement intéressés que nous aimerions informer et impliquer aux « Travaux sur le Ring » : on peut songer au pouvoir de mobilisation des organisations professionnelles envers les sociétés affiliées, des communes envers leurs résidents, des organisations de la société civile envers leurs membres, ... C'est pourquoi nous nous adressons activement à nos partenaires, afin de diffuser les informations via leurs canaux : bulletins et lettres d'information communaux, sites Web, événements, réseaux sociaux,...

4 Déroulement et approche du processus

4.1. Approche de l'étude RIE

Comme expliqué en introduction, le processus intégré de planification du PES régional « Réaménagement spatial du carrefour Jezus-Eik sur le Ring de Bruxelles (R0/E411) » sera lancé parallèlement à celui des carrefours des Quatre Bras, Léonard et Groenendael.

Ils seront autant que possible parallèles les uns aux autres.

Chacune des quatre procédures PESR se concentre principalement sur l'optimisation de l'un des quatre carrefours. Les choix de planologiques étant effectués par carrefour, les procédures de planification sont menées indépendamment les unes des autres. Cependant, les quatre processus de planification s'inscrivent dans une vision globale de l'ensemble de la partie Est du Ring de Bruxelles (R0). Puisqu'un impact peut être attendu des trois processus parallèles pour chaque processus de planification, les trois autres processus de planification doivent toujours être pris en compte lors de l'évaluation des effets environnementaux.

Préalablement au RIE, une étude préliminaire a été menée dans le but d'évaluer s'il est justifié – comme prévu pour des raisons pratiques – de passer par un processus PESR et un processus RIE du plan distincts pour chaque sous-plan du R0 Est (parallèles autant que possible, mais indépendants les uns des autres). Plus précisément, l'étude préliminaire a étudié les effets sur le réseau et les effets cumulés du réaménagement des 4 carrefours R0 Est et en particulier les effets de la combinaison de 2 ou plusieurs des carrefours. Ceci est expliqué plus en détail dans la note de départ.

Logiquement, seuls les aspects environnementaux potentiellement pertinents au regard des effets sur le réseau et des effets cumulés ont été pris en compte dans cette évaluation.

L'évaluation de ces aspects environnementaux est bien entendu incluse et approfondie par nœud dans le RIE du plan proprement dit de chaque sous-plan.

On peut conclure de l'évaluation (pour l'évaluation complète, voir l'annexe 6.8) qu'il y a peu ou pas d'effets cumulés – en ce sens qu'il n'y a pas d'impact accru dû à un carrefour, causé par un autre carrefour – et qu'en aucun cas il n'y a d'effets négatifs en dehors des abords directs des carrefours qui ne soient pas attribuables au réaménagement d'un carrefour individuel.

Dans la zone d'étude des quatre carrefours ensemble, aucun effet cumulé négatif ne se produit, en plus des effets négatifs de chaque carrefour individuellement, ce qui conduit à la recherche de mesures d'atténuation supplémentaires. Il peut donc être effectivement justifié qu'une procédure de PESR et RIE de plan séparée et indépendante soit réalisée pour chaque sous-plan individuel.

4.2. Différentes phases du processus intégré de planification

Le processus intégré de planification peut généralement être résumé en cinq phases principales (voir également le schéma au début), plus une phase préliminaire :

- Phase 0 : la phase préliminaire 2018 - 2019

- Phase 1 : la phase de démarrage (jusques y compris la note de départ) novembre 2019 - octobre 2021
- Phase 2 : la phase d'orientation novembre 2021 - mai 2022
- Phase 3 : la phase de planification du projet juin 2022 - octobre 2022
- Phase 4 : la phase de planification novembre 2022 - mars 2023
- Phase 5 : la phase d'approbation avril 2023 – juin 2023

Le calendrier proposé est indicatif et dépend, entre autres, du nombre et de la nature des avis et commentaires reçus.

4.2.1. Phase préliminaire

Le processus de l'étude de conception pour le réaménagement spatial de la partie Est du Ring de Bruxelles (R0), pour les carrefours des Quatre Bras, Léonard, Groenendael, le complexe d'entrée et de sortie Jezus-Eik a commencé en août 2018.

4.2.1.1. Objectif – recherche

Au cours de la phase préliminaire, l'étude de l'aménagement visé menée par l'AWV de 2005 à 2006 a été complétée par de nouvelles idées et solutions pour de nouveaux défis. Cette phase consistait principalement en l'étude conceptuelle et la comparaison des possibilités par le biais de la concertation et de la participation. Les informations recueillies lors de la phase préliminaire sont incluses en tant que contribution aux prochaines étapes de la procédure.

4.2.1.2. Concertation et participation

Acteurs administratifs

Les acteurs administratifs sont informés dès le début du processus. Il s'agit des différentes communes, des agences compétentes, des départements, des services publics fédéraux, des partis politiques des régions flamande et wallonne, des sociétés de transport, des cabinets.

La mission a été annoncée à ces acteurs administratifs le 24/10/2018. Parallèlement à l'annonce, une invitation a également été envoyée pour participer à la séance de lancement le 08/11/2019, deux séances de travail (sur le thème de la qualité de vie le 20/11/2019 et sur la mobilité le 22/11/2019) et un retour de commentaire sur les premiers constats le 06/12/2019.

Lors de la séance de lancement, l'orientation, la motivation et l'objectif du R0 Est ont été expliqués. Par ailleurs, l'équipe du projet et son expertise ont également été présentées. Les deux thèmes centraux de la mobilité et de la qualité de vie ont été abordés pour la première fois autour de deux tables. Cette courte discussion a permis de situer l'initiative et d'informer les participants sur les séances de suivi. Les acteurs administratifs ont été invités à indiquer si des projets pertinents sont en cours dans la zone.

Les deux séances de travail ont été construites autour des thèmes de la mobilité et de la qualité de vie. La séance de travail était destinée à avoir immédiatement une image claire de ce qui se passe dans la zone par le biais de l'interaction et de la discussion. Cela a donné à l'équipe de conception une meilleure idée des goulots d'étranglement et des opportunités aux abords. Par ailleurs, les séances de travail ont également permis de définir les groupes d'intérêts et les entreprises à impliquer.

19 participants des organisations suivantes étaient présents à la séance de travail sur la qualité de vie : -

- Bruxelles Environnement
- Bruxelles Mobilité
- AWW
- ANB
- MTP
- Département Environnement
- Province du Brabant Flamand
- Commune de Tervuren
- Commune de Hoeilaart
- Commune de Woluwé-Saint-Pierre
- Commune de Kraainem
- Commune d'Overijse

La séance de travail sur la mobilité comptait 15 participants. Les organismes suivants étaient représentés :

- Bruxelles Environnement
- Bruxelles Mobilité
- perspective.brussels
- AWW
- ANB
- MTP
- Commune d'Overijse
- Commune de Kraainem
- Commune de Tervuren
- Commune de Hoeilaart

Un moment de retour de commentaires a été organisé deux semaines après ces séances de travail.

Au moment du retour de commentaires, le concept du carnet de croquis (Schetsboek) a été introduit. Il s'agit d'un document évolutif répertoriant tous les projets et idées par zone. Les projets du carnet de croquis sont en partie basés sur l'étude d'aménagement visé menée par l'AWV de 2005-2006, qui est le point de départ de cette étude, complétée par de nouvelles perspectives, une plus grande concentration sur les projets liés au vélo et avec l'intégration de ce qui a été exprimé pendant les séances de travail. Ce carnet de croquis a été distribué le 21/12/2018 à tous les acteurs administratifs précités en les invitant à évaluer les premières propositions, à faire des commentaires et à faire preuve de leur soutien. L'ensemble s'appelait « Het Grote Schetsboek versie december 2018 ».

Dans les mois suivants, le carnet de croquis a été présenté aux collèges de Tervuren, Rhode-Saint-Genèse, Overijse, Hoeilaart, Kraainem, Woluwe-Saint-Pierre et Auderghem, avec une attention particulière à la conception des carrefours des Quatre Bras, Léonard, Groenendael et Brabantlaan (Jezus-Eik). Par ailleurs, des concertations bilatérales ont également eu lieu avec les cabinets Smet et Weyts, avec perspective.brussels, ANB et avec le SPW Wallonie. Une mise à jour du carnet de croquis a été distribuée en février 2019. En outre, des consultations bilatérales ont également eu lieu avec l'équipe MTP.

La dernière rencontre du 22 mai 2019 clôture la première phase de l'étude sur R0 Est. Dans un processus ultérieur, les idées du carnet de croquis seront encore concrétisées et approfondies. Les projets sélectionnés comme quick wins sont mis en œuvre dans les meilleurs délais. Au moment de la clôture, la version la plus récente du carnet de croquis sera également distribuée, lequel a désormais été rebaptisé « Livre de projet ».

Groupes d'intérêt et entreprises

Dans un premier temps, des discussions ont eu lieu avec le groupe de projet Horizon+, compte tenu de la phase préliminaire intensive qu'ils menaient déjà dans la zone. Ils ont présenté les plans et les visions futures de la porte touristique Groenendael et Jezus-Eik. Le projet stratégique Horizon+ est une collaboration entre les communes de Rhode-Saint-Genèse, Hoeilaart, Tervuren, Overijse, l'agence flamande pour la nature et les forêts (ANB - Agentschap Natuur en Bos), la province du Brabant flamand et les paysages régionaux, avec un fort soutien financier du Département Environnement. Le but est de mieux relier les communes du projet et la forêt de Soignes en renforçant la fonction de l'espace ouvert au sein du paysage périphérique bâti.

Deux chercheurs de la VUB ont présenté leurs recherches approfondies sur les déplacements des navetteurs dans Bruxelles et vers Bruxelles. Au moyen d'une analyse multicritères, la VUB a développé un outil pour savoir comment et pourquoi certains projets liés aux infrastructures sont sélectionnés pour être mis en œuvre.

Les architectes bruxellois et flamands ont été informés et ont évalué les différents projets du carnet de croquis.

VOKA s'est impliqué pour informer les entreprises de la zone. Cela s'est produit par une annonce dans le journal VOKA qui a été distribué en janvier 2019. Elle comprenait également une invitation à participer au sondage en ligne (voir résidents et usagers). L'annonce et l'invitation ont également été diffusées dans l'organisation des travailleurs francophones BECI (Brussels Entreprises Commerce and Industry) via leur journal en février 2019.

Natuurpunt Zaventem et le groupe d'action Sterrebeek2000 ont été impliqués et informés des différentes propositions.

Des concertations bilatérales ont eu lieu avec le TEC et De Lijn concernant les projets ayant un impact sur les arrêts et la fluidité du trafic de bus.

Les gestionnaires du vélo de Bruxelles et de la province du Brabant flamand ont été invités à échanger sur les différents projets liés au vélo. Les projets ont également été soumis au RER cyclable. Enfin, les projets ont été évalués par le Fietsersbond et le GRACQ.

Résidents et usagers

Le 6 décembre 2018, un sondage en ligne a été lancé sur ringoost.be. De cette façon, la population pourrait être impliquée dans le processus de conception de manière directe et accessible. La première partie du sondage, qui s'est déroulée jusqu'au 8 mars 2019, posait des questions sur le comportement de déplacement des riverains et des usagers du Ring. Par ailleurs, il a été possible d'indiquer au moyen de différentes cartes dans quels endroits les gens étaient gênés par la circulation de contournement et où se trouvaient les points dangereux pour les cyclistes, les piétons ou les automobilistes. Le sondage en ligne a été fréquemment évoqué par des journaux et des magazines tels que Het Laatste Nieuws, Het Nieuwsblad, Bruzz, Rondon, bx1 et La Capitale.

La première partie du sondage a été complétée par 1341 personnes. Une bonne répartition hommes-femmes a été obtenue et la majorité des participants ont entre 25 et 64 ans et travaillent à Bruxelles. Une bonne représentation a donc été obtenue. Environ six cents personnes ont laissé une adresse e-mail pour être tenues informées de l'évolution de la situation.

En février 2019, une série de soirées table ronde (voir *supra*, n° 2.3.1) a été organisée dans les secteurs du R0 Nord et Est. Ces soirées tour de table ont permis d'informer amplement sur les « Travaux sur le Ring » et d'aborder des thématiques comme les liaisons vertes, les liaisons cyclables, mais également le bruit et les particules fines.

Les soirées tour de table se sont tenues en 2019 aux dates suivantes :

- 5 février – Overijse ;
- 6 février – Auderghem ;
- 12 février – Woluwé-Saint-Lambert ;
- 13 février – Wezembeek-Oppem ;
- 14 février – Bruxelles-Centre ;

Les soirées tour de table étaient organisées à un niveau plutôt local et se sont concentrées sur la zone spécifique où la soirée était organisée (cf. 2.3.1).

Au cours des soirées table ronde, un espace et du temps ont d'abord été prévus pour découvrir en détail le contenu des Travaux sur le Ring (accompagné ou non par les concepteurs, chaque fois à la demande des visiteurs). Ensuite, chacun a eu l'occasion de participer à des tables rondes. Même si l'organisation était toujours adaptée au lieu concerné, une table se concentrait généralement sur les liaisons vertes locales et une table traitait la façon dont les gens se déplacent aujourd'hui et se déplaceront à l'avenir (à pied, en vélo, en transport en commun ou en voiture).

Lors de ces tables rondes, chaque participant pouvait formuler ses idées, ses préoccupations, ses souhaits avant une discussion thématique. Un dialogue ouvert et constructif était encouragé, non seulement entre les concepteurs et les citoyens, mais également entre les citoyens eux-mêmes. Tous ces commentaires, suggestions et idées ont ensuite été inventoriés et pris en compte dans la suite du processus. Les commentaires peuvent être consultés sur le site Web général et sont complétés tout au long du processus. Dans la mesure du possible, une réponse sera apportée aux questions posées et/ou la manière dont un sujet particulier sera inclus dans la suite du processus sera précisée.

En outre, il était également possible de noter et de transmettre des suggestions, indépendamment des tables rondes. Cette contribution est également prise en compte dans la suite du processus.

Afin de faire connaître ces soirées au public, elles ont été partagées dans les journaux communaux et sur les sites Web communaux, via les réseaux sociaux et via une annonce dans la deuxième édition du journal Travaux sur le Ring.

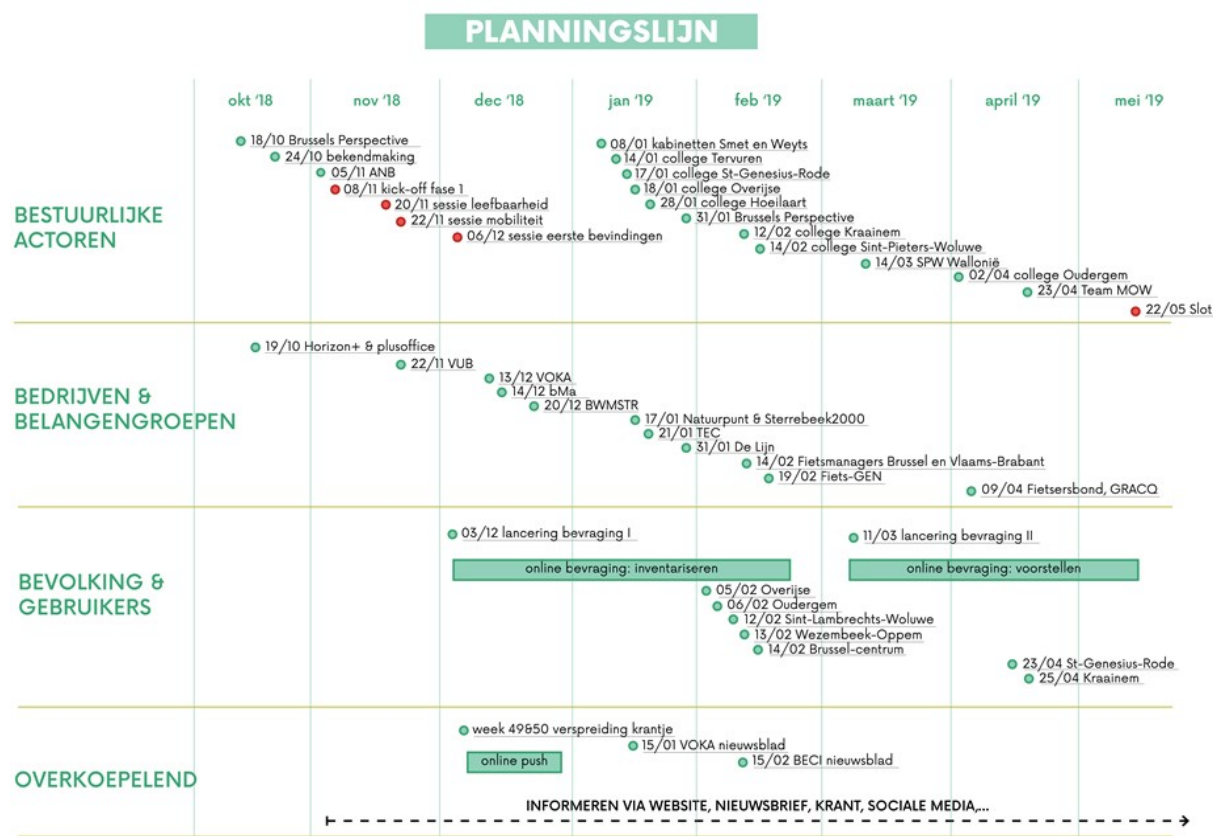
À partir du 12 mars 2019, la deuxième partie du sondage a été mise en ligne. Cette deuxième partie présentait tous les projets de manière bien ordonnée et il était possible de les commenter et de les évaluer. Les principales conclusions de la première partie étaient également affichées sur la même page. Ceux qui ont laissé leur adresse e-mail après la première partie ont été informés de la deuxième partie. Cette deuxième partie a également été évoquée dans les journaux : Het Laatste Nieuws, het Nieuwsblad, bruzz. Cette deuxième partie a également touché de nombreux nouveaux répondants : plus de 40 % des participants de la deuxième partie ont indiqué qu'ils n'avaient pas répondu à la première partie. Au final, la deuxième partie comptait 1755 participants.

Concernant l'approche du processus intégré de planification, il a été décidé de ne pas partir d'une feuille blanche, mais de poursuivre les travaux menés dans le cadre du dialogue déjà entamé avec tous les acteurs (phase de démarrage).

Les différentes phases susmentionnées sont détaillées ci-dessous.



Aperçu des moments de concertation de la phase préliminaire



4.2.1.3. Documents

L'étude de conception préliminaire a abouti à divers documents de travail. L'ébauche du carnet de croquis était un document évolutif.

Sur la base des concertations, tout a été regroupé dans « Het Grote Schetsboek versie december 2018 » et finalement dans le « Livre de projet ».

4.2.2. Phase de démarrage

La phase de démarrage est la première étape formelle du processus intégré de planification.

4.2.2.1. Objectif – recherche

Cette phase vise à effectuer une première exploration, formuler l'objectif, préparer par l'équipe de planification la note de départ et la note processuelle de la phase de démarrage et réaliser toutes les actions permettant - après approbation par le Gouvernement flamand - de rendre ces documents publics.

Au cours de cette phase, l'équipe de planification a d'abord été constituée (Département Environnement et De Werkvenootschap). L'équipe de planification prépare la note de départ et la note processuelle 1 dans un effort commun. La note de départ décrit le contexte, l'objectif, la portée, le degré de détail, les éléments prévus du plan et les effets à examiner du plan envisagé, y compris l'approche adoptée pour l'évaluation environnementale. Les experts RIE agréés déterminent la portée de l'évaluation environnementale à établir, qui sera vérifiée auprès de l'équipe RIE.

La note de départ comprend l'examen préalable de l'étude RIE (voir explication au point 4.1). Toutefois, la note de départ ne contient pas encore de description et d'évaluation détaillées des effets pour les changements d'affectation du nœud respectif proprement dit, mais une description de la manière dont les effets seront étudiés et évalués (voir le chapitre « Orientation » dans la note de départ). Les options de planification sont également formulées de manière très générale dans la note de départ (seule la destination, sans détails concrets, voir le chapitre « intentions du plan » dans la note de départ). En effet, la note de départ n'est pas encore un projet de plan sur lequel des décisions ont déjà été prises. C'est la raison pour laquelle des degrés de liberté suffisants sont conservés dans la note de départ, de telle sorte que les organes consultatifs, les parties prenantes et la population ont l'occasion de contribuer à l'élaboration du plan. L'intention est de discuter avec la population pendant les moments de participation sur la base de la note de départ.

4.2.2.2. Concertation et participation

[Équipe de planification](#)

L'équipe de planification s'est concertée toutes les deux semaines ou au besoin, et a travaillé conjointement à la note de départ et à la note de processus 1.

La concertation porte sur le processus de planification à parcourir, sur la définition des objectifs du plan, sur la structure de la note de départ et de la note processuelle 1, et sur l'ensemble du contenu des notes.

La plupart des réunions de l'équipe de planification étaient des séances de travail au cours desquelles une réflexion approfondie a été consacrée, entre autres, au processus de planification à mener, aux objectifs du plan et aux intentions du plan. La note de départ est le résultat de cette concertation.

[Concertation des acteurs](#)

À partir de l'automne 2019, un processus intensif de concertation sera mené avec les différents partenaires impliqués (tant les villes, communes et administrations flamandes que la ville de Bruxelles, les communes et administrations bruxelloises) pour mettre en œuvre conjointement les projets sélectionnés parmi le Livre de projet. Ces concertations sont organisées sur une base mensuelle, en moyenne tous les deux à trois mois. La première réunion de Concertation des Acteurs a eu lieu le 5 novembre 2019.

Les différentes alternatives ont été discutées le 14 janvier 2020.

Avant que la note de départ et la note processuelle 1 ne soient soumises à l'approbation du Gouvernement flamand, une Concertation des Acteurs y sera consacrée le 22 juin 2021.

[Concertation bilatérale](#)

Lors de quelques contacts bilatéraux, les préoccupations concernant l'environnement vulnérable de la forêt de Soignes et les pistes d'étude en matière d'espace supplémentaire pour la forêt ont été principalement abordées.

- 8 mai 2020 : ANB
- 24 novembre 2020 : ANB et Horizon+
- 30 avril 2021 : Horizon+ et commune d'Overijse

[Concertation des groupes d'intérêt](#)

Mi-2020, une séance d'information pour les entreprises du Druivenstreek sera organisée en collaboration avec VOKA.

Organe de concertation

Les contributions de l'organe de concertation peuvent être traitées par l'équipe de planification avant que les deux documents ne soient approuvés par le Gouvernement flamand et ensuite rendus publics.

Consultation publique et séance de participation (première séance de participation)

Consultation publique

Conformément au Code flamand de l'aménagement du territoire, une consultation publique sur la note de départ doit être organisée dans un délai de soixante jours dans les communes concernées. Celle-ci se déroulera du 16 novembre 2021 au 14 janvier 2022.

Cette première consultation a pour but d'améliorer la qualité du PESR final à un stade précoce du processus. En effet, la consultation permet de recueillir des informations sur la *problématique, la délimitation du contenu et la portée du plan envisagé ainsi que sur la portée des analyses d'impact*. Le résultat final de la consultation, des moments de participation et de la demande d'avis se compose d'un recueil d'avis, de réactions et d'un procès-verbal sur les moments de participation (ce procès-verbal, ainsi qu'un résumé des réactions et du traitement de ces dernières, est annexé à la note d'orientation). La manière dont ces informations sont traitées et les résultats obtenus conduiront à l'élaboration de la note d'orientation.

Demande d'avis

En sa qualité d'autorité compétente, le Gouvernement flamand doit demander l'avis des organes consultatifs compétents sur la note de départ. En vertu d'un décret, il s'agit du Conseil consultatif stratégique, du Conseil flamand de l'environnement et de la nature, des provinces concernées, du CBE des communes concernées, de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale. Conformément à l'arrêté d'exécution, un grand nombre d'organes consultatifs sont encore consultés.

4.2.2.3. Documents

Les documents suivants sont mis à disposition lors de la consultation publique :

- Note de départ
- Note processuelle 1.

4.2.3. Phase d'orientation

4.2.3.1. Objectif – recherche

Lors de cette phase, la note de départ est transformée en une note d'orientation. La note d'orientation détermine les aspects spatiaux à examiner et les analyses d'impact à réaliser, ainsi que leur méthode. Concernant l'étude d'impact environnemental, celle-ci ne concerne que la partie spécifique du RIE (voir explication au point 4.1). La rédaction de la note d'orientation permet d'orienter l'enquête en ce qui concerne le plan et ses effets. Par conséquent, la note d'orientation ne contient pas encore d'analyses d'impact substantielles.

Des modifications peuvent également être apportées à la note d'orientation durant le processus d'élaboration de cette dernière. Une modification de la note d'orientation peut s'avérer nécessaire si, par exemple, diverses alternatives ou variantes du plan doivent être étudiées ou si l'analyse (des impacts) a induit des conceptions nouvelles ou modifiées.

Les conseils et le résultat de la participation pendant la phase de démarrage sont pris en compte lors de l'élaboration de la note d'orientation (voir 4.2.2.2). Au cours de la phase d'orientation, les

autorités responsables du rapport d'incidence environnementale et du rapport de sécurité doivent intégrer leur évaluation de la qualité de la délimitation du contenu du rapport d'impact environnemental du plan dans la note d'orientation.

La note d'orientation reflète donc la progression des idées entre la phase de démarrage et la détermination provisoire du projet de PESR et précise également la manière dont les avis et les réactions formulés lors des séances de participation ont été traités.

4.2.3.2. Concertation et participation

[Équipe de planification](#)

L'équipe de planification collabore au traitement des réactions formulées lors des séances de participation et des avis, à la note processuelle 2 et à la note d'orientation.

[Concertation avec les acteurs et organe de concertation](#)

Plusieurs séances de travail sont organisées sur l'enquête qui mène à la note d'orientation.

[Soirées table ronde](#)

Un autre cycle de participation intensive au sujet des « Travaux sur le Ring » est organisé pour la population.

Les soirées table ronde poursuivent un double objectif : d'une part, informer les résidents sur les travaux sur la partie Est du Ring en général et le carrefour Jezus-Eik en particulier, d'autre part, donner aux résidents l'opportunité d'entrer de mener un dialogue avec les experts sur plusieurs thèmes.

4.2.3.3. Documents

Les documents suivants seront mis à disposition au cours de cette phase :

- Procès-verbal de la consultation publique et des moments de participation ;
- Note d'orientation et annexes ;
- Note processuelle 2 et annexes.

4.2.4. Phase de planification de projet

4.2.4.1. Objectif – recherche

La phase de planification du projet a pour but d'élaborer une proposition de plan d'exécution spatiale régional soutenue au niveau du contenu. La phase de planification de projet se termine lors de la réunion plénière ou par une demande d'avis écrite. Une réunion plénière avec les organes consultatifs est prévue pour le PESR.

Quand la note d'orientation sera terminée, le développement du plan sera poursuivi, à l'instar des analyses d'impact et de toute autre étude jugée pertinente. Les alternatives seront examinées du point de vue de leurs effets spatiaux et autres et des objectifs du plan. Si nécessaire, certaines alternatives peuvent être abandonnées sur la base des évaluations ou de nouvelles variantes peuvent être ajoutées. La phase de planification de projet a pour objectif final d'élaborer une proposition de (d'avant-) projet de PESR soutenue au niveau du contenu.

La phase de planification de projet se termine lors de la réunion plénière et/ou par une demande d'avis écrite. Une réunion plénière avec les organes consultatifs sera organisée sur l'avant-projet de PESR.

Cette réunion a pour objet de discuter avec les organes consultatifs sur l'avant-projet comprenant les résultats des analyses d'impact réalisées.

4.2.4.2. Concertation et participation informelle

Les moments de concertation et de participation informelle seront organisés de la même manière que ceux visés ci-dessus.

4.2.4.3. Documents

Les documents suivants seront mis à disposition durant cette phase :

- L'avant-projet de PESR ;
- Résultats de l'étude menée ;
- La version adaptée de la note processuelle.

4.2.5. Phase de planification

4.2.5.1. Objectif – recherche

Le projet de plan et l'analyse d'impact sont élaborés au cours de cette phase. Cette phase se termine par la fixation provisoire du plan et l'enquête publique.

Le projet de PESR est finalisé par l'équipe de planification sur la base des résultats du processus de planification mené jusque-là : les analyses d'impact du projet, les avis des organes consultatifs et/ou les résultats de la ou des réunions plénières. Le projet de PESR et les analyses d'impact du projet seront soumis au Gouvernement flamand pour adoption provisoire du projet de PESR.

Ce projet provisoire de PESR et les analyses d'impact du projet qui l'accompagnent font ensuite l'objet d'une enquête publique.

4.2.5.2. Concertation et participation

Les moments de concertation et de participation informelle seront organisés de la même manière que ceux visés ci-dessus.

Outre les moments de consultation et de participation informelle susmentionnés, un second moment de participation formelle, à savoir l'enquête publique, sera organisé. Le but de l'enquête publique est de donner au public concerné l'occasion d'exprimer son point de vue sur le présent projet de PESR et sur les analyses d'impact du projet qui l'accompagnent. L'enquête publique dure 60 jours. Cette enquête publique sera annoncée au Moniteur belge au moins 30 jours à compter de la date de l'adoption provisoire. L'enquête publique démarrera au plus tard le trentième jour suivant la date à laquelle l'avis aura été publié au Moniteur belge (délai de rigueur). Les résultats de l'enquête publique seront traités par l'équipe de planification. L'équipe de planification devra évaluer la nécessité de modifier tant le PESR que les analyses d'impact réalisées sur la base des résultats de l'enquête publique. Les résultats et les modifications qui en résulteront seront inclus dans le préambule de l'arrêté relatif au PESR tel qu'adopté définitivement.

4.2.5.3. Documents

Les documents suivants seront mis à disposition durant cette phase :

- Le projet de PESR ;

- Résultats de l'étude menée ;
- La version adaptée de la note processuelle.

4.2.6. Phase d'approbation

4.2.6.1. Objectif – recherche

Durant la phase finale, les résultats de l'enquête publique seront traités et le plan définitif sera rédigé. Le Gouvernement flamand approuve alors définitivement le plan.

L'équipe RIE et l'équipe Sécurité externe évalueront la qualité de l'évaluation environnementale et du rapport de sécurité spatiale avant l'adoption définitive du PESR.

4.2.6.2. Calendrier indicatif

Le calendrier sera complété au cours de la phase d'approbation.

4.2.6.3. Documents

Les documents suivants seront mis à disposition durant cette phase :

- Le PESR ;
- Résultats de l'étude menée ;
- La version adaptée de la note processuelle.